

Vélizy, le 4 septembre 2017

Après cette période de congés qui, pour mémoire, ont été conquis par la lutte de nos aînés, la question d'obtenir de nouveaux droits au travail pour nous et les générations futures se pose.

A Thales, nous avons réussi à construire un ensemble de droits de haut niveau pour les salariés. Nous devons être conscients que la destruction du Code du Travail et des Conventions Collectives de la métallurgie peut remettre en cause ce socle social Thales et aura des conséquences importantes sur nos conditions de vies et de travail. En effet, Thales n'est pas une île isolée protégée de l'évolution du monde extérieur ! Comme le nuage de Tchernobyl qui ne s'est pas arrêté aux frontières, la précarité, la flexibilité et l'insécurité des salariés induite par les contre réformes Macron ne s'arrêteront pas aux frontières de Thales. Pour preuve, comme par hasard la direction de Thales a réalisé une réorganisation qui permet de remettre à plat et de renégocier des sujets comme le temps de travail, la rémunération ou la représentation syndicale...

ACTUALITES DE THALES

- **Les nominations aux plus hautes fonctions du Groupe** vont bon train et toutes s'inscrivent dans le concept de « croissance rentable » édicté par le PDG. Ce concept dogmatique est extrêmement dangereux pour des sociétés qui ne peuvent être, du fait de leurs activités, aux 10% de rentabilité. Il empêche également d'être novateur et de s'installer sur des créneaux où les marchés existent mais pas à ce niveau de rentabilité, tel le médical.

Cette philosophie capitaliste est dangereuse et est à contester, ce que fait la CGT. **Mais nous sommes aussi force de propositions, utiles socialement et réalistes économiquement** (voir : www.imageriedavenir.fr). Le poids des salariés sur ce sujet sera déterminant !

- **Réorganisation du Groupe** : les enjeux, quoi qu'en dise Thales, peuvent être lourds en matière d'emploi et de droits existants, car la méthode adoptée pour ces réorganisations, par fusion / absorption, n'est pas neutre ! Ces négociations vont durer sans doute toute l'année à venir, la CGT vous informera au quotidien et organisera la résistance si besoin. Les impacts de cette réorganisation concernent tous les salariés du Groupe car certains sujets d'harmonisation pourraient déboucher sur des accords au niveau Groupe comme le temps de travail par exemple !
- **Les politiques de remboursement des frais liés aux missions** ont été remises en cause juste avant les vacances par des notes de service partout dans le Groupe, orchestrée par les financiers de Thales à l'affut de tout gain à se faire sur le dos de celles et ceux qui travaillent, qui créent la richesse. La CGT vous a tenu au courant immédiatement et des discussions ont eu lieu cet été, permettant de bloquer ces modifications. Maintenant, il faut obtenir un texte écrit permettant qu'il n'y ait aucune remise en cause et que les salariés partant en mission soient indemnisés à hauteur de leurs investissements.



THALES : DE NOUVELLES NEGOCIATIONS VONT S'OUVRIRE EN 2017

Plusieurs négociations vont se poursuivre, comme la réorganisation du Groupe, ou s'ouvrir dès septembre. Vous trouverez ici le planning prévisionnel des réunions de négociations Groupe sur les différents sujets.

Sujet	Echéance prévue par la direction
Réorganisation du Groupe	Fin 2018
Principes Politique salariale 2018	18 septembre 2017
Handicap	6 novembre 2017
Qualité de Vie au Travail	13 novembre 2017
Convention de déplacements	28 novembre 2017

Vous pourrez suivre ces négociations sur le site : cgthales.fr et nous faire part de vos revendications et questions. La CGT Thales continuera de vous informer et compte sur votre intervention et soutien pour peser en faveur des droits des salariés Thales.



CGT THALES

LES SITES ACTUS DU GROUPE ACTUS DES FILIALES QU'EST-CE ? CONTACT

METALLURGIE : NEGOCIATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE



Cette négociation, entamée il y a un an, concerne tous les droits contenus dans les Conventions collectives ou accords de branche de la métallurgie. L'UIMM veut réduire nos conquits comme par exemple sur les classifications avec :

- La disparition des « seuils d'accueil » et de reconnaissance d'une qualification minimale acquise par un diplôme comme actuellement.
- Le paiement uniquement des compétences nécessaires à un poste donné, le temps d'un projet par exemple.
- La disparition des accords de branche de toutes les primes, telles la prime d'ancienneté ou les primes liées aux horaires atypiques.
- Le non-développement des progressions automatiques de carrière.

Pour peser sur ces négociations, la FTM-CGT appelle les salariés de la métallurgie à une manifestation nationale devant le siège de l'UIMM, à Paris, le 13 octobre.

Les salariés de Thales ont toutes les raisons d'y être présents car tous nos droits sociaux sont assis sur la Convention collective et les accords de branche.

Coordination CGT THALES
5, rue Marcel Dassault – Bâtiment Cartier – 78140 VELIZY

NATIONAL : REFORME DU CODE DU TRAVAIL

La nouvelle loi travail « en marche », instaurée par ordonnances, est nationalement très critiquée. Elle va diminuer les droits des salariés et intensifier la mise en concurrence des salariés par l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire la primauté des négociations au sein des entreprises sur les accords de branche ou la loi. Il faut savoir que la majorité des entreprises n'ont pas de représentants du personnel ! La flexibilisation des contrats de travail sera aussi accrue avec toujours plus de CDD pouvant être démultipliés, la généralisation des contrats de chantiers. La remise en cause du compte pénibilité, l'affaiblissement des instances représentatives du personnel, ainsi que la suppression des primes telles que la prime d'ancienneté sont autant d'autres attaques sur les droits et protections des salariés.

D'un autre côté, les employeurs verront eux leurs droits augmenter, avec par exemple la possibilité de référendum à leur initiative, pour contourner les représentants du personnel, qui aboutira à demander aux salariés de choisir entre la peste et le choléra. Une étape supplémentaire dans la liberté de licencier sans contrainte est également franchie. Sont en effet instaurées les ruptures conventionnelles, collectives, contournant les règles des « Plans de Sauvegarde de l'Emploi » (PSE). Enfin, pour couronner le tout, un plafond des dommages et intérêts, **en cas de licenciement abusif**, est fixé pour les indemnités prud'homales, ce qui pourra permettre à un employeur de provisionner un licenciement et amortir l'embauche d'un jeune de qualification égale mais moins payé.

Vous trouverez des analyses détaillées sur nos sites : cgthales.fr, www.cgt.fr et www.ugict.cgt.fr.

Cette énième loi de casse du Code du Travail vient poursuivre le travail de destruction de la loi Travail de 2016 et ceci contre l'avis d'une très large majorité de citoyens, en partant du principe que le travail est un coût, alors qu'il produit les richesses. Elle va se rajouter aux précédentes sans même les avoir évaluées et pour cause, elles sont inefficaces. Ainsi, comme les précédentes, elle n'améliorera pas le chômage, va augmenter encore la précarité, et développer la pauvreté comme c'est déjà le cas en Allemagne ou en Angleterre.

Moins de droits pour les salariés...

Plus de droits pour les employeurs



Pourtant, lors de sa première rencontre avec le gouvernement, la CGT a fourni 14 pages de propositions pour que notre pays engage de réelles réformes afin de sortir de cette spirale qui nous enfonce dans un chômage de masse. Comment accepter pire que ce que nous avons refusé l'année dernière ? Les conséquences, pour nous salariés, mais aussi pour toutes celles et ceux qui chercheront du travail dans les années à venir, sont trop graves pour rester simple spectateur !

A THALES, LES SALAIRES NE SONT PAS PRIVILEGIÉS



Nous espérons avoir réussi à vous faire percevoir ce qui se passe à Thales, au niveau de la branche via les négociations et au niveau national avec la volonté gouvernementale d'imposer, par ordonnances, une nouvelle casse du Code du Travail. Ces trois dimensions, en réalité, ne font qu'une. Ces attaques sont le résultat d'une même logique et ne sont pas profitables aux salariés, aux retraités, aux chômeurs !

Il nous faut peser sur ces trois niveaux de droit, en laissant un être remis en cause c'est permettre à ce que tout le système social français s'écroule. La CGT est sur ces trois champs d'actions, à tous les niveaux.

La Coordination CGT Thales appelle chaque salarié du Groupe à ne pas rester spectateur, à intervenir, à peser, à être un travailleur citoyen à part entière, à répondre aux appels d'arrêt de travail, à débrayer dans son entreprise, à participer aux manifestations organisées partout en France.

Ensemble, ne laissons pas :

- Réorganiser le Groupe à notre détriment.
- Diminuer notre socle social Thales pour des objectifs financiers néfastes pour notre industrie.
- Casser nos conventions collectives. MANIFESTONS le 13 octobre.
- Casser le Code du Travail via les ordonnances. MANIFESTONS le 12 septembre.

**Pour être le syndicat CGT dont vous avez besoin, nous vous appelons aussi à l'investir :
adhérez-y et ensemble nous serons plus forts !**

LE MARDI 12 SEPTEMBRE
– Je propose, j'agis pour le progrès social –

